

## Communiqué de Presse

Tours, le 8 avril 2020

### **Une carte des commerces ouverts mise en ligne par la CCI Touraine**

Pour soutenir les commerces de Touraine autorisés (Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020) à ouvrir en cette période de confinement liée au coronavirus (Covid-19), la CCI Touraine, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture, met à la disposition de la population une carte en ligne. Elle permet de retrouver les commerces ouverts, ceux qui assurent la livraison, la vente à emporter (drive) ainsi que leurs horaires d'ouverture. Cela concerne uniquement les commerces ayant l'autorisation administrative d'ouvrir.

La recherche peut s'effectuer par catégorie/secteur (aide à la personne, alimentation, assurance, banque, dépannage, équipement, santé, service public, tabac/presse) ou directement en indiquant le nom du commerce de proximité.

Chaque commerce est présenté sous la forme d'une fiche spécifique incluant la date de mise à jour de la fiche, une photo ou un visuel, l'adresse, la géolocalisation, les horaires et des informations complémentaires le cas échéant.

Près de 200 commerçants figurent déjà sur cette carte qui est alimentée quotidiennement.

Pour consulter la carte et s'y faire répertorier : <http://touraine.cci.fr/carte-des-commerces-autorisés-à-ouvrir-en-touraine>

Par ailleurs, la CCI a mis en ligne un guide des bonnes pratiques pour vendre à distance en temps de crise. Téléchargeable

[http://touraine.cci.fr/sites/tours.cci.fr/files/media/200406\\_Coment\\_vendre\\_en\\_temps\\_de\\_crise\\_CCI\\_Touraine.pdf](http://touraine.cci.fr/sites/tours.cci.fr/files/media/200406_Coment_vendre_en_temps_de_crise_CCI_Touraine.pdf)